


QUALIFELEC

PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION
N° 153466
Valable du 19/11/2025 au 09/09/2026
**BARDE SUD-OUEST
230 AVENUE DES PYRENEES**
31600 MURET
**RAISON SOCIALE : BARDE SUD-OUEST
DENOMINATION COMMERCIALE : BARDE SUD-OUEST**

SIRET : 33053465200178
Forme Juridique : SAS
Responsable légal : PAGE JEAN-FRANCOIS
N° Dossier : 51-RO-8418-31
N° Client : 8418

Tel : 05 34 60 64 89
E-mail : sabine.jeandon@omexom.com
Assurance Responsabilité Civile : SMA BTP
Assurance Décennale : SMA BTP

Qualification selon référentiel : Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques - IRVE

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
IRVE1 : IRVE - indice 1 (station de recharge - puissance maximale appelable inférieure ou égale à 36 kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	10/09/2024	09/09/2028
IRVE2 : IRVE - indice 2 (station de recharge- puissance maximale appelable supérieure à 36 kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	10/09/2024	09/09/2028
IRVE3 : IRVE - indice 3 (station de recharge en DC)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	10/09/2024	09/09/2028

Formation

P1 - APAVE / BLUE2BEGREEN
 P2 - APAVE / BLUE2BEGREEN
 P3 - APAVE / BLUE2BEGREEN

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
 En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 19 novembre 2025

Thierry SCHOTT
 Président de Qualifelec

 Visitez notre site : www.qualifelec.fr

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
 109 rue Lemerrier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
 Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z